

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 29 (1957)

Heft: 10

Artikel: Le Corbusier, l'agriculture et l'urbanisme

Autor: Dubois, Jacques

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124669>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Corbusier, l'agriculture et l'urbanisme

La récente venue de Le Corbusier à Lausanne semble avoir mis subitement en lumière chez nous le prodigieux apport de ce maître de l'architecture, qui fut longtemps méconnu par ses compatriotes. On peut ne pas être enthousiaste du style architectural qu'il nous propose, mais ce qui ne peut plus être ignoré plus longtemps, c'est la lucidité avec laquelle il a posé le problème de l'aménagement du territoire. Et à cela, le monde paysan ne peut rester insensible. De toutes parts en effet, il est aujourd'hui dépouillé de ses terres par la poussée des villes. Nul ne se soucie de lui dire quand celle-ci prendra fin. D'un côté, c'est pour y bâtir des usines qu'on veut les lui prendre; d'un autre, c'est pour y faire pulluler les villas; d'un autre encore, pour y édifier des autoroutes ou des gares de triage; d'un quatrième enfin, c'est pour y installer des places d'armes. Tant et si bien que – ses défenseurs ne cessent de le rappeler – il disparaît, en Suisse, un mètre carré de sol cultivable toutes les trois secondes. Le terrien, lui, ne sait que protester souvent mollement (en des années de récoltes misérables, où l'argent lui fait défaut, il a peine à résister aux prix surfaits qu'on lui offre de ses terrains pour y bâtir). A ses protestations, on ne sait que répondre qu'il ne peut résister à l'évolution générale et se cantonner dans une attitude rétrograde. Que peut-on pourtant lui demander d'autre, si cette évolution doit le condamner à disparaître, parce qu'elle ne veut pas lui garantir la sauvegarde de zones où il puisse exercer son activité sans entrave, n'y étant pas ensermé de toutes parts par celles de la ville? Le travail de l'industrie et celui de l'agriculture ne peuvent être entremêlés, parce que leurs rythmes sont trop différents. C'est ce que, de très bonne heure, Le Corbusier a su voir, et nous ne saurions mieux faire que de lui laisser la parole sur ce sujet ¹:

«Considérant la confusion dans le sein des agglomérations urbaines ou rurales, on découvrira qu'en fin de compte, la seule route capable d'apporter une solution est de reconsidérer l'occupation du sol du pays... ce qui signifie proprement: ordonner l'espace, faire de la géographie humaine et de la géo-architecture...

» Une chose ne sera plus tolérée: la fébrilité ou la frénésie des agissements actuels. Les dispositifs des plans chasseront le désordre. Les conditions de nature, installées jusque dans les circulations, les villes cesseront d'être tentaculaires, les contiguïtés raisonnables étant assurées en toutes choses...

» Le travailleur de l'industrie est soumis à la loi solaire quotidienne de vingt-quatre heures, alors que le travailleur des champs obéit à la triple loi solaire annuelle, saisonnière et quotidienne... Il ne doit pas y avoir confusion d'occupations (travail des mains), mais confusion d'idéal social, civique, éthique, etc... La cité linéaire industrielle s'installant au long des voies de passage des matières premières va se situer tout naturellement sur des grandes routes anciennes inscrites dans la géographie et l'histoire; elle touchera de temps à autre en des points fatidiques de croisement où ont existé, de tous temps, des bourgs ou des villes et où se réalisèrent la concentration et le rayonnement, intéressant le territoire d'alentour; en ces points de rencontre de la cité linéaire et de la

ville concentrique rayonnante, on réservera une zone importante de protection; dans cet espace constituant réserve, se développeront des phénomènes de vitalisation réciproque: échanges spirituels de la cité linéaire industrielle avec la ville concentrique rayonnante, et vice versa.

» Les cités linéaires industrielles, au lieu de disséminer l'industrie et ses conséquences caractéristiques en tous points du pays, d'où les pires effets pourraient surgir, affirmeront au contraire la survivance des grandes réserves paysannes dont l'existence constitue certainement un bienfait pour le pays; mais qui dit réserves paysannes ne signifie nullement retour en arrière ni maintien d'un état de choses qui s'est avéré, ces derniers temps, comme désespéré (abandon des campagnes). Il s'agit au contraire d'animer, de dignifier, d'intensifier le travail de la terre en le mettant au diapason des autres activités contemporaines. Une série d'initiatives y pourvoient: grâce à l'électricité partout répandue, installation des «industries de complément» au village; auparavant, la campagne aura été industrialisée, c'est-à-dire munie des mécaniques et d'une organisation favorables au travail de la terre, aux cultures et à l'élevage et tout particulièrement encore aux industries spécifiques telles que conserves de légumes, de fruits, de lait, extraits, bois, élevage, pêche et chasse, etc.

» Il serait indispensable de bien préciser la notion des «industries de complément» qui peuvent être soit hivernales, soit annuelles, d'exploitations saisonnières ou continues...

» La cité linéaire industrielle fournit une conséquence de signification capitale, prenant la valeur d'un principe: elle crée des réserves paysannes pures, de vastes réserves et toutefois elle établit la contiguïté la plus intime qu'il soit possible de rêver de la terre et de l'industrie, de la vie de la terre et de la vie de l'usine, de l'ouvrier industriel et du paysan. Contiguïté qui signifie possibilité de contacts: une terre propre, revivifiée, entière; une industrie brillante, optimiste, rayonnante d'ordre, d'intensité, et de beauté...

» Derrière les terrains affectés aux prolongements du logis s'étire la zone de protection verdoyante parcourue tout de son long par l'autoroute de la cité linéaire. Mais cette autoroute nous conduit ailleurs, vers les «lieux de la qualification»...

» Si le regard se porte à l'opposé, il trouve la pleine campagne, bordant directement de son labeur et de son appareil majestueux et bienfaisant le gîte des hommes de la cité linéaire. On ne demande pas à ceux-ci de prendre après l'usine la houe ni de saisir la charrue. Leurs pas les conduiront en promeneurs, dans ces terres cultivées, vers les paysans ayant fait renaître, eux aussi, les conditions de leur existence.

» Où sont donc les banlieues, et les faubourgs et les zones maudites? La page est tournée...»

Le Corbusier est un précurseur, non seulement parce qu'il a le premier songé à réserver de larges zones au travail agricole, mais que, le premier aussi, il s'est avisé que l'on pouvait en constituer un certain nombre en zones-témoins, dans lesquelles serait ouverte la voie à un progrès agricole donnant au monde paysan sa place véritable

Jacques Dubois.

¹ Citations tirées de l'ouvrage *Les Trois Etablissements humains*, Denoël 1945.